

Décision n° 2012-0755
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 12 juin 2012
attribuant des ressources en numérotation à
l'association plate-forme Telecom
(numéros identificateurs d'usagers mobiles - IMSI)

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 et L. 44 ;

Vu le dossier de déclaration déposé par l'association plate-forme Telecom (récépissé de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes n° 11-1102 en date du 3 janvier 2011) ;

Vu la décision n° 01-686 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 11 juillet 2001 approuvant les règles de gestion et d'attribution des numéros identificateurs d'usagers mobiles (IMSI) ;

Vu la décision n° 05-1084 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 15 décembre 2005 approuvant les règles de gestion du plan national de numérotation ;

Vu la décision n° 05-1085 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 15 décembre 2005 modifiée fixant l'utilisation des catégories de numéros du plan national de numérotation ;

Vu la demande de l'association plate-forme Telecom en date du 30 mai 2012, reçue le 1^{er} juin 2012, sollicitant l'attribution d'un numéro identificateur d'usagers mobiles (IMSI) ;

Après en avoir délibéré le 12 juin 2012 ;

Décide :

Article 1 - L'identificateur d'utilisateurs mobiles (IMSI) 208 92 est attribué à usage de tests jusqu'au 12 juin 2014, à l'association plate-forme Telecom (Siren : 535 087 860).

Article 2 - Le directeur des services fixe et mobile et des relations avec les consommateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'association plate-forme Telecom.

Fait à Paris, le 12 juin 2012

Le Président

Jean-Ludovic SILICANI